



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2021-055

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2021

# Sommaire

## Agence régionale de la santé /

16-2021-06-14-00001 - Arrêté portant désignation d'un grand centre de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Charente-Grand centre de vaccination de l'Espace Lunese-Communauté d'agglomération de GrandAngoulême et ville d'Angoulême (4 pages)

Page 3

Agence régionale de la santé

16-2021-06-14-00001

Arrêté portant désignation d'un grand centre de  
vaccination contre la Covid-19 dans le  
département de la Charente

Grand centre de vaccination de l'Espace Lunesse  
Communauté d'agglomération de  
GrandAngoulême et ville d'Angoulême

## ARRÊTÉ

Portant désignation d'un grand centre de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Charente

**Grand Centre de vaccination de l'Espace Lunesse  
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême et ville d'Angoulême**

La préfète de la Charente  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier de la légion d'honneur

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.3131-1, L.3131-8, L.3131-16, L.3131-16 et L. 3131-17 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

**VU** la loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise sanitaire;

**VU** le décret n°204-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret 2015-165 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Magali DEBASSE, préfète de la Charente à compter du 24 août 2020 ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoit ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2021, portant désignation d'un centre de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Charente, centre de vaccination de l'Espace Lunesse ;

**VU** l'avis du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine en date du 10 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire.

**CONSIDERANT** que le décret n°2021-10 du 7 janvier 2021 prévoit que « La vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé. Ces centres peuvent être approvisionnés en vaccins par les pharmaciens d'officine et, par dérogation aux dispositions du I de l'article L. 5126 du code de la santé publique, par les pharmacies à usage intérieur » ;

**CONSIDERANT** que le dossier d'ouverture d'un grand centre de vaccination de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême répond aux lignes directrices établies par le ministère de la Santé visant à fixer les conditions à respecter pour la mise en place de centres de vaccination ;

**CONSIDERANT** l'approvisionnement confirmé du département de la Charente en doses suffisantes de vaccins et la nécessité de proposer des sites de vaccination capables de couvrir des besoins importants tenant compte de l'élargissement programmé des personnes cibles notamment sur l'agglomération de GrandAngoulême et l'accroissement du déploiement de la campagne nationale de vaccination ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

#### **A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2021, portant désignation d'un centre de vaccination contre la Covid-19 dans le département de la Charente, centre de vaccination de l'Espace Lunesse est abrogé à compter du 14 juin 2021.

**ARTICLE 2 :** La structure suivante est désignée, à compter du 14 juin 2021, comme grand centre de vaccination pour assurer la campagne de vaccination contre la covid-19, en application des dispositions du décret n°2021-10 du 7 janvier 2021:

- **Grand Centre de vaccination de l'Espace Lunesse – rue Paul Mairat 16000 ANGOULEME**

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** La directrice de cabinet, la directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, le directeur départemental de la sécurité publique, le maire de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente.

Angoulême, le 14 JUIN 2021

La préfète,



Magali DEBATTE

41 8 3 7